

HORIZON 2020, des défis sociaux et humains

Depuis 2004, Sciences Po a fait le choix d'une forte insertion dans l'Espace Européen de la Recherche. Sa communauté scientifique, 200 académiques environ, a coordonné ou participé à 17 projets du 6^e PCRD et 28 projets du 7^e PCRD (13 *SSH*, 8 *People*, 5 *ERC* et 2 *SIS*).

Fort de cette expérience, et convaincu de la nécessité de poursuivre son effort dans le cadre d'Horizon 2020, l'établissement souhaite faire connaître ses propositions de modifications relatives à la Proposition de la Commission européenne pour le nouveau programme-cadre, publiée le 30 novembre 2011 et présentée au Conseil Compétitivité des 5 et 6 décembre 2011.

- Afin d'intégrer de manière effective et efficace les sciences sociales et les humanités à chaque défi sociétal, déterminer par avance la proportion des projets financés sur l'ensemble des projets financés par défi sociétal (hors défi 6) ayant obligatoirement une dimension sciences sociales et humanités, prédominante ou secondaire
- Recentrer le défi 6 sur les sciences sociales et les humanités
 - Renommer le défi « Sociétés inclusives et novatrices »
 - Extraire les activités et les instruments qui ne sont pas des axes de recherche collaborative et/ou qui concernent l'ensemble des défis sociétaux
 - Créer un défi « Sociétés sûres » distinct
 - Attribuer un budget qui puisse permettre de relever le défi ainsi restructuré
- Redéfinir le défi 6 à partir des objets d'étude des sciences sociales et des humanités
 - Développer la dimension « sociétés inclusives »
 - Redéployer la dimension « sociétés novatrices »
- Proposer des outils de recherche en cohérence avec le défi 6
 - Encourager la recherche collaborative, porteuse elle aussi d'innovation
 - Fonctionner en partie sur une base ascendante, sans priorités préétablies
 - Favoriser les collaborations ciblées
 - Confier la valorisation des résultats de la recherche à des experts

Horizon 2020 repose sur trois priorités : "*Excellence scientifique*", "*Conditions générales de prééminence ("leadership") industrielle et de compétitivité*" et "*Défis sociétaux*". Cette dernière s'articule autour de six défis :

- Santé, évolution démographique et bien-être ;
- Sécurité alimentaire, agriculture durable et bio-économie ;
- Énergies sûres, propres et efficaces ;
- Transports intelligents, "verts" et intégrés ;
- Action pour le climat et utilisation efficace des ressources, y compris les matières premières ;
- Sociétés inclusives, novatrices et sûres.

La recherche dans le domaine des sciences sociales et des humanités est intégrée à chaque objectif d'Horizon 2020. Elle est également un élément essentiel des activités nécessaires pour relever chacun des défis de société. "En outre, l'objectif spécifique "Des sociétés inclusives, novatrices et sûres" appuiera la recherche dans le domaine des sciences sociales et des humanités portant sur des questions de nature horizontale, telles que la croissance intelligente et durable, les transformations sociales dans les sociétés européennes, l'innovation sociale ou la position de l'Europe en qualité d'acteur mondial"¹.

➤ **Sciences Po accueille très favorablement les activités proposées dans le Volet I, *Excellence scientifique***, et notamment le renforcement du Conseil Européen de la Recherche, des actions Marie Curie et des infrastructures de recherche. Les sciences sociales et les humanités pourront se saisir de ces outils pour "renforcer et étendre l'excellence de la base scientifique de l'Union, et assurer un flux de recherches et de talents de classe mondiale pour assurer la compétitivité et le bien-être de l'Europe"², conformément aux objectifs du programme.

➤ **Sciences Po s'inscrit dans une dynamique pluridisciplinaire.** Il est essentiel que les questions de santé, sécurité alimentaire, énergie, transport, climat et sécurité soient abordées avec les équipes des sciences sociales et des humanités. Mais s'il faut encourager l'innovation par la fertilisation croisée des connaissances, il faut également veiller à ce que les différentes communautés scientifiques puissent travailler de manière autonome sur des recherches distinctes mais complémentaires au sein des défis proposés. **Une solution peut consister à demander qu'une proportion des projets financés sur l'ensemble des projets financés par défi sociétal (hors défi 6) ait obligatoirement une dimension sciences sociales et humanités, prédominante ou secondaire.**

Par ailleurs, il faudra sans doute accorder une attention particulière à la constitution des Comités de programmes et des Groupes thématiques nationaux pour se donner les moyens d'atteindre cet objectif de manière effective et efficiente.

L'expérience européenne a montré que les stratégies d'intégration de certaines priorités dans chacune des politiques publiques élaborées parallèlement (*mainstreaming*) s'accompagnent d'un fort risque de dilution, voire de disparition à terme de ces priorités. L'intégration transversale ne se révèle efficiente que dans le cas d'un maintien d'une « double approche » combinant intégration et dispositifs spécifiques. La recherche en sciences sociales et humanités se déploiera donc d'autant mieux au sein des autres défis sociétaux qu'un défi propre sera conservé dans Horizon 2020.

¹ Annexe I.1.2., COM(2011)811final

² (5), COM(2011)811final



➤ **Sciences Po émet de fortes réserves sur la structure actuelle du défi "Sociétés inclusives, novatrices et sûres".** L'établissement propose les modifications suivantes :

1. Recentrer ce défi sur les sciences sociales et les humanités

- Conformément aux objectifs fixés dans le cadre de la Stratégie « Europe 2020 », le défi 6 pourrait s'articuler autour de deux priorités se renforçant mutuellement (la 3^e priorité d'« Europe 2020 » sur la croissance durable étant déjà abordée par les autres défis sociétaux mentionnés plus haut) : **« Sociétés inclusives et novatrices »**.
- Seul le défi 6 actuel intègre des activités et des instruments qui ne sont pas des axes de recherche collaborative et/ou qui concernent l'ensemble des défis sociétaux :
 - Le § 6.1.4 vise à palier aux disparités régionales en termes de performances de la recherche et de l'innovation en synergie avec les fonds de la politique de cohésion. Il propose d'instaurer des "chaires EEE", de soutenir les actions COST ou encore de soutenir les stratégies de spécialisation intelligente.
 - Le § 6.2.1 a notamment pour objectif de soutenir des mesures liées étroitement aux actions Marie Curie, au titre de l'excellence scientifique (formation, mobilité et développement de la carrière des chercheurs, droits des chercheurs etc.)
 - Le § 6.2.3. doit entre autres améliorer l'accessibilité et l'utilisation des résultats des travaux de recherche ou permettre d'établir un cadre déontologique pour la recherche et l'innovation. La Commission européenne veut également soutenir l'égalité des sexes "en favorisant les changements dans l'organisation des institutions de recherche et dans le contenu et la conception des activités des chercheurs"³, sans inscrire cette proposition dans un programme de recherche dédié.
 - Le § 6.2.4. vise à garantir le développement de la coopération internationale dans l'ensemble du programme-cadre par des activités horizontales dont la coordination des politiques et programmes de l'Union et des États membres et les actions conjointes, mais aussi la création de "maisons européennes de la science et de l'innovation" etc. Ces activités sont indispensables et contribueront à l'établissement d'un Espace Européen de la Recherche plus efficace, plus structuré, et plus ancré dans la société de manière à en relever les défis majeurs. Elles ont leur place dans un espace dédié qui serait un programme commun à l'ensemble des défis. Il est crucial d'**extraire ces activités du défi 6 pour leur donner tout leur sens et leur assurer la visibilité nécessaire.**
- Le § 6.3 "**Des sociétés sûres**" est un défi sociétal à part entière qu'il faut séparer du défi **« Sociétés inclusives et novatrices »** afin d'apporter une réponse efficace aux "divers types de menaces pour la sécurité, allant de la criminalité et du terrorisme aux situations d'urgence collectives dues à des catastrophes humaines ou naturelles"⁴, en veillant à inscrire les sciences sociales et les humanités dans les axes du défi, comme proposé plus haut. En effet, il est nécessaire pour la recherche dans le domaine de la sécurité que la connaissance académique puisse prendre de la distance d'une part, et mettre en perspective d'autre part, les approches des experts et ingénieurs afin notamment de discuter leurs hypothèses de base.

³ Annexe I, Volet III, 6.2.3, COM(2011)811 final

⁴ Annexe I, Volet III, 6.3, COM(2011)811 final

Le regard de la théorie politique, de la philosophie, de l'épistémologie des sciences et des statistiques, de la sociologie ou de l'histoire sur les questions qui se posent dans ce cadre est crucial pour éviter de proposer des solutions managériales plus ingérables encore que les problèmes initiaux. Les sciences sociales et les humanités sont absolument centrales pour éviter la création d'une telle "société sûre", peu soucieuse de transparence et de démocratie.

- **Attribuer un budget qui puisse permettre de relever le défi ainsi restructuré**

2. Redéfinir le défi 6 à partir des objets d'étude des sciences sociales et des humanités

- Ce défi doit prendre en compte la nécessité, pour participer au progrès démocratique de nos sociétés, de **développer la connaissance dans une visée essentiellement d'éducation et de réalisation de soi**. Il souligne déjà que nous connaissons actuellement une croissance de l'apathie politique, une polarisation des choix politiques et un défaut de confiance des citoyens dans leur système politique. Mais l'intérêt pour la politique et le respect des institutions démocratiques n'est pas généré par le marché ni les institutions ; en ce sens, chercher à résoudre les questions de société auxquelles sont confrontés les citoyens de l'UE par le progrès technologique et l'innovation organisationnelle méconnaît le rôle que la connaissance historique, la réflexion philosophique, en bref, les humanités, prennent au développement d'une citoyenneté réflexive et active. L'UE peine à susciter l'attachement de ses citoyens notamment car elle apparaît essentiellement comme concentrée sur un projet de développement économique.

Par ailleurs, il est vrai qu'il est important d'élaborer des politiques fondées sur des "preuves", qui se nourrissent de statistiques ou résultats bruts comme cela est proposé dans Horizon 2020. Cela fait sens pour des indicateurs relatifs à l'exclusion sociale, au vieillissement, à la croissance même si ces indicateurs sont sujets à des interprétations différentes. Dans d'autres domaines, il serait imprudent de penser que de telles données sont cohérentes en soi, que les différents phénomènes peuvent être considérés comme appartenant aux mêmes catégories, et que les jugements politiques ne sont pas intégrés dans la construction même de ces catégories de "preuves".

"Sociétés inclusives et innovantes" doit répondre à ces problématiques.

- **Développer la dimension "sociétés inclusives"**

En plus des § 6.1.1, 6.1.2 et 6.1.3, un axe pourrait être ajouté : **"Améliorer la solidarité, la citoyenneté et la démocratie en Europe"**.

Il viserait à interroger dans le long et le moyen terme l'évolution des sociabilités et des mobilisations de toutes natures afin de mieux comprendre les transformations que nous connaissons aujourd'hui en terme d'attention, de rejet et de participation des citoyens à la vie publique. Cette compréhension est indispensable pour envisager les structures, les ressources et les dispositifs favorables à l'amélioration de nos systèmes démocratiques.

- **Redéployer la dimension "sociétés novatrices"**

Après avoir extraites les activités décrites plus hauts, il paraît utile de renforcer les axes proposés pour la recherche collaborative.

Ainsi qu'indiqué dans la Stratégie « Europe 2020 », la notion de croissance intelligente combine les dimensions de l'innovation mais aussi de la connaissance. Dans ce cadre, il est donc important, afin d'être en mesure de relever le défi de la croissance future, que soient prises en compte les différentes composantes de la connaissance, en orientant notamment la recherche autour des **questions d'apprentissage, d'éducation, de formation, ou encore sur le rôle et la place des jeunes dans la société.**

Les propositions relatives à **l'évaluation des politiques publiques** sont opportunes. Une réflexion sur les modèles économiques qui ont dirigé les politiques publiques en Europe depuis les années 1980 paraît même nécessaire. Susciter des recherches visant à expliquer la crise, les récessions en Europe et à formuler de nouveaux modèles à la fois d'interprétation et d'orientation des politiques économiques et sociales paraît essentiel.

Des travaux pourraient par exemple être conduits sur le calcul du PIB, la mesure de la productivité, le chômage, comment intégrer le bien-être dans la mesure de la santé d'une nation, sur notre compréhension et notre méthode de mesure de l'utilité et de la productivité des services, spécifiquement dans les domaines de l'éducation, de la formation et des soins etc.

Il est également légitime de s'interroger sur **les politiques de recherche et sur leurs effets sur l'innovation.** Développer des connaissances sur les intérêts et les valeurs des acteurs de la société, individus et organisations, au regard de la recherche et de l'innovation fait sens. Les **questions de genre et d'éthique** restent primordiales, et méritent que des travaux soient conduits pour mieux appréhender les enjeux dont elles sont porteuses.

De la même manière, les recherches proposant des **méthodologies innovantes**, notamment par l'utilisation des nouvelles technologies et la mobilisation des ingénieurs qui en ont la maîtrise, doivent être encouragées, comme celles qui repositionnent le citoyen dans les problématiques scientifiques, développées notamment par les *science studies*.

3. *Proposer des outils de recherche en cohérence avec le défi 6*

- **Encourager la recherche collaborative, porteuse elle aussi d'innovation**

L'Europe s'est fixée pour ambition de passer à un nouveau modèle économique fondé sur une croissance intelligente, durable et inclusive. Une telle transformation passera obligatoirement par une bien plus grande capacité d'innovation scientifique⁵. Pour être à la mesure de cette ambition, il est nécessaire de développer les activités de recherche individuelles telles que celles du Conseil européen de la recherche ou les actions Marie Curie, mais il est aussi crucial d'encourager la recherche collaborative, porteuse elle aussi d'innovation, particulièrement dans un domaine où les équipes ne sont pas toujours obligées de travailler avec des équipements partagés. La recherche comparative est nécessaire. Il est essentiel de se confronter aux méthodologies, aux références et aux répertoires à forte domination anglo-saxonne aujourd'hui, sans doute en raison d'un manque d'implication des équipes françaises dans les projets du PCRD. Si la communauté scientifique française ne s'inscrit pas dans les réseaux européens et internationaux, elle risque de se marginaliser très fortement, et être vouée à rester dans une science franco-française. Or, les fonds nationaux ne donnent pas toutes les possibilités nécessaires à cette fin. Donner cette responsabilité aux agences nationales pourrait par ailleurs restreindre le champ des partenariats à certains pays et institutions européennes et internationales, et par là-même celui des recherches.

⁵ Annexe I, Section I.1.1., COM(2011)809 final

Il devient urgent de distinguer la finalité des recherches (par exemple, répondre à des défis sociétaux) des modalités, méthodes et outils nécessaires pour y parvenir.

- **Fonctionner en partie sur une base ascendante, sans priorités préétablies**

Comme il est justement rappelé dans la Communication de la Commission⁶, "Horizon 2020 s'étalant sur une durée de sept années, le contexte social et les politiques en vigueur sont susceptibles de bouleversements pendant sa mise en œuvre. Pour que le programme reste pertinent, les priorités et les ressources devront être ajustées, le cas échéant et au moment opportun". En effet, il est impossible de couvrir tous les besoins par avance. Donner dès le départ la possibilité aux équipes de formuler leurs priorités de recherche dans un monde en mutation paraît crucial.

Si le système d'élaboration annuelle d'un programme de travail dans le 7^e PCRD a permis *in extremis* de proposer un sujet sur les révolutions arabes du printemps 2010, il n'a pas donné aux équipes la possibilité de devancer la question dans le cadre d'un projet de recherche collaborative financé par l'Union Européenne dans le 7^e PCRD. Il n'a donc pas été possible d'exploiter des résultats scientifiques pour la définition d'une réponse politique adaptée et réactive pourtant nécessaire dans un tel contexte.

Pour palier à cette difficulté, **une option pourrait consister à dédier une part des fonds alloués aux sciences sociales et aux humanités à des appels à propositions "blancs", dans le cadre de la recherche collaborative conduite par cette communauté scientifique.**

A cette fin, et pour inscrire les projets en parfaite cohérence avec les objectifs du programme-cadre, les critères suivants pourraient notamment être retenus :

- une définition claire de l'objectif à atteindre, et la pertinence de celui-ci par rapport aux objectifs poursuivis dans le cadre d'«Horizon 2020» et des politiques européennes en général ;
- la valeur ajoutée d'une action au niveau de l'Union.

- **Favoriser les collaborations ciblées**

La taille des projets de recherche doit être adaptée à leurs objectifs. En pratique, il semble que les petits-moyens projets garantissent l'excellence et la qualité des résultats. Encourager la constitution de réseaux le plus tôt possible afin de développer de fortes collaborations scientifiques semble également très utile, en particulier au sein d'une communauté encore très fragmentée dans certains champs disciplinaires. Les actions de coordination apparaissent comme des outils préparatoires aux projets collaboratifs pertinents.

- **Confier la valorisation des résultats de la recherche à des experts**

Confier la diffusion et l'exploitation des résultats à des experts dans ce domaine est probablement la meilleure façon d'en favoriser l'accessibilité et l'utilisation par les citoyens. Le coordinateur scientifique d'un projet de recherche n'est sans doute pas la personne la plus à même d'impulser des idées innovantes sur ces questions et de gérer cet aspect des projets. Une solution pourrait consister à développer des appels à propositions pour financer des projets d'appui à la diffusion (via la traduction des publications notamment) et à l'exploitation de projets de recherche en développement, de manière coordonnée avec les équipes scientifiques.

Par ailleurs, l'*open access* est crucial pour donner un accès large aux résultats des recherches à toutes sortes de communautés (scientifiques, politiques, citoyens) et doit être fortement soutenu et développé.

⁶ Article 3.(3), COM(2011)808 final